

La CFE-CGC Groupe La Poste VOUS INFORME



SPÉCIAL C.S.E

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



C'EST QUOI ?

C'est une institution obligatoire au sein d'une entreprise qui **visent à garantir la protection des droits et des intérêts des travailleurs**. Composé de représentants du personnel élus par les postiers, le CSE agit comme un organe de dialogue et de négociation entre la direction de l'entreprise et les salariés.

Les principales missions du CSE comprennent la consultation sur les décisions importantes de l'entreprise, telles que les restructurations, les licenciements collectifs, les conditions de travail et les avantages sociaux. Il veille également à la sécurité et à la santé des employés en collaboration avec le service de prévention. De plus, le CSE contribue à la promotion de la qualité de vie au travail. Il gère les activités sociales et culturelles (remplace le COGAS et la DNAS).

Le CSE est un organe démocratique, où **les membres sont élus par les salariés**, tous les quatre ans. Il est **divisé en plusieurs commissions**, telles que la commission santé, sécurité, et conditions de travail, la commission formation, et la commission des activités sociales et culturelles. Ces commissions permettent de couvrir une gamme complète de préoccupations liées au bien-être des employés.

En somme, le comité social et économique est un élément crucial pour assurer le dialogue, la protection et l'amélioration des conditions de travail au sein d'une entreprise, tout en favorisant le bien-être des employés.



POURQUOI ?

- **Les instances représentatives du personnel (IRP) ont évolué tant pour les entreprises soumises au code du travail depuis 2017 (CSE) que pour les administrations et établissements publics relevant du code général de la fonction publique depuis 2019 (CSA : Comité Social et Administratif).**
- Le système actuel de représentation collective du personnel de La Poste S.A. est issu de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et de France Télécom, fondé pour l'essentiel sur :
 - le droit de la fonction publique (lois Auroux 1982)
 - le droit du travail pour les CHSCT
- Ces dispositions ont été provisoirement maintenues à La Poste «jusqu'au prochain renouvellement des instances» prévues avant le 31 octobre 2024.
- Ainsi le CSE a vocation à supplanter les CHSCT, les comités techniques, la DNAS / COGAS, Direction du logement, ... avec des responsabilités qui diffèrent de celles d'aujourd'hui.
- Les CAP et CCP seront maintenues à la mise en place des CSE.





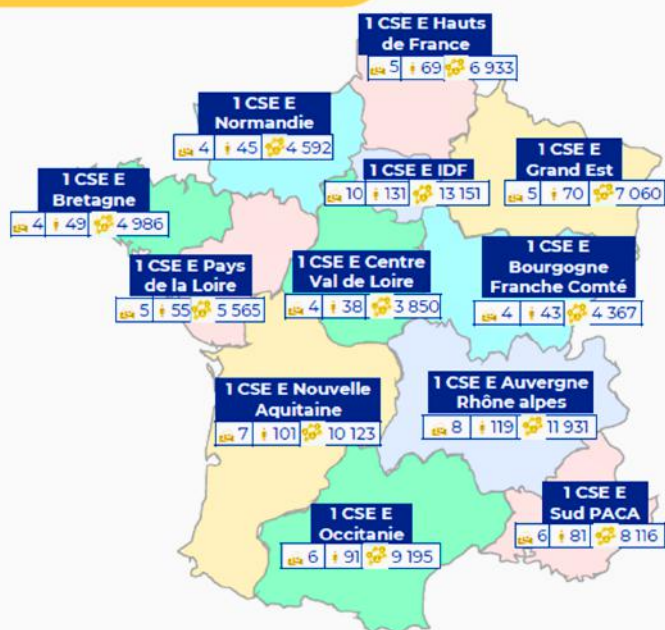
LES CSE-ETABLISSEMENT

Source: Documentation de présentation La Poste

LES IRP (INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL) CSE-E

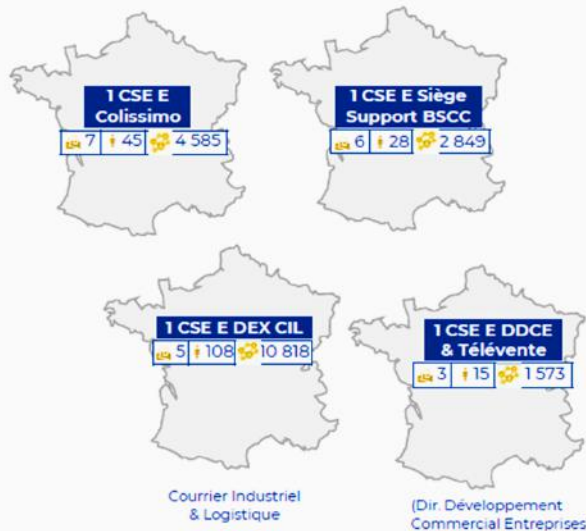
32 CSE-E seront mis en place au national

BSCC : 16 CSE-E



- = nombre de CSST y/c transverse
- = nombre de RPX
- = effectif du CSE

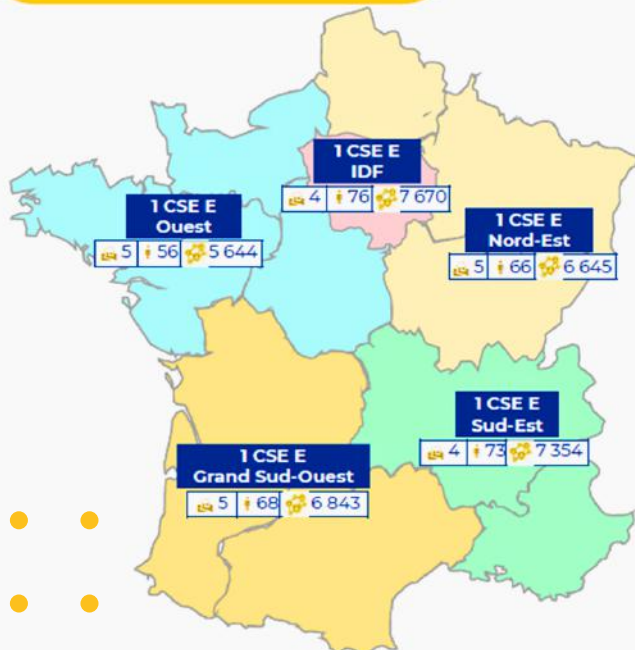
Cartographie établie à titre indicatif et illustratif établie sur la base de l'effectif au 30/06/2023 en ETP



Courrier Industriel & Logistique

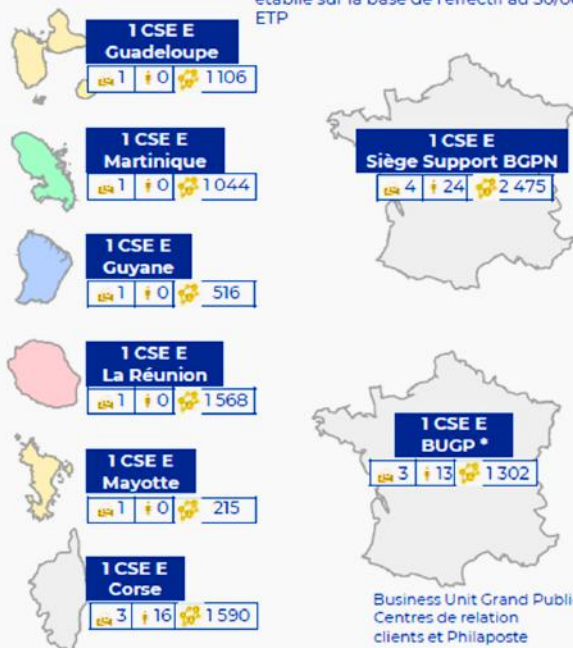
(Dir. Développement Commercial Entreprises)

BGPN : 13 CSE-E



- = nombre de CSST y/c transverse
- = nombre de RPX
- = effectif du CSE

Cartographie établie à titre indicatif et illustratif établie sur la base de l'effectif au 30/06/2023 en ETP



Business Unit Grand Public Centres de relation clients et Philaposte





LES CSE-ETABLISSEMENT

Source: Documentation de présentation La Poste

LES IRP (INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL) CSE-E

Branche Banque Postale : 2 CSE E

= nombre de CSSCT y/c transverse
 = nombre de RPX
 = effectif du CSE

Cartographie établie à titre indicatif et illustratif établie sur la base de l'effectif au 30/06/2023 en ETP



DREC (Directions de la Relation et de l'Expérience Client)
DP (Direction des Paiements)



EBR (Ecole Banque Réseau)
DSF (Direction des Services Financiers)
Banque des pros
DSIBA (Dir. des Systèmes d'information)

Siège Groupe et Activités transverses : 1 CSE-E

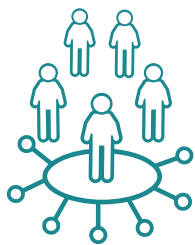
= nombre de CSSCT y/c transverse
 = nombre de RPX
 = effectif du CSE

Cartographie établie à titre indicatif et illustratif établie sur la base de l'effectif au 30/06/2023 en ETP



- Solutions Immobilières
DSEM
DSRH
i-TEAM
- Siège fonctions régaliennes
- Siège Supports en territoire
- Direction Nationale Comptable
 - CSSG (Sûreté Globale Groupe)
 - D.NAS
 - Filières SURF (EMRG, Assistantes sociales, Pôles Régionaux de Communication, Environnement du travail EDT, Achats, juristes)
 - Autres directions (DAPO, ...)





LES CSE-ETABLISSEMENT

Source: Documentation de présentation La Poste



LES COMMISSIONS QUI LES COMPOSENT

Nbre Rôle

CSE-Etablissement	32	Cette instance, avec le concours de ses commissions, assure, au niveau de l'établissement, l'expression collective des personnels de La Poste en matière économique, de santé, de sécurité, de conditions de travail et environnementale. Elle est également en charge de la gestion des activités sociales et culturelles conservées au niveau de l'établissement.
CSSCT	156	Cette commission exerce, sur délégation du CSE-E, tout ou partie de ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
Commission des marchés	32	Cette commission permet au CSE-E de s'appuyer sur des procédures d'achats, de rendre un rapport opposable aux commissaires aux comptes.
Commission emploi, formation, égalité professionnelle et diversité	27	Cette commission assiste le CSE-E dans ses travaux en matière d'emploi, de formation, d'égalité professionnelle et de diversité.
Commission environnement	27	Cette commission assiste le CSE-E dans l'analyse des conséquences environnementales des projets qui lui sont soumis dans le cadre de sa compétence consultative.
Commission économique	27	Les missions de la commission économique consistent dans l'assistance au CSE-E en matière d'étude des données économiques spécifiques à l'établissement et d'analyse des projets importants d'évolution de l'organisation.
Commission activités sociales, culturelles et logement	27	Cette commission assiste le CSE-E dans la gestion des activités sociales et culturelles relevant de sa compétence et les actions permettant de faciliter l'accès au logement et le développement durable.
Commission unique pour les CSE-E Outre-Mer et Corse	6	Cette commission unique assiste le CSE-E dans l'ensemble de ses travaux sur saisine du Comité et dans le respect des attributions réservées à la CSSCT d'Etablissement et à la Commission des marchés. C'est une commission spécifique pour les CSE Outre-Mer qui regroupe l'ensemble des compétences des commissions en une seule à l'exception de la CSSCT.

Total sur l'ensemble de tous les CSE-E :

156 CSSCT et 146 autres commissions





LE CSE-CENTRAL

Source: Documentation de présentation La Poste

LES 25 MEMBRES TITULAIRES DU CSE-C SONT ÉLUS PAR ET PARMIS LES ÉLUS CSE-E
(+ 25 SUPPLÉANTS)



LES COMMISSIONS QUI LE COMPOSENT

Nbre Rôle

	Nbre	Rôle
CSE-Central	1	Cette instance, avec le concours de ses commissions, assure, au niveau de l'entreprise, l'expression collective des personnels de La Poste en matière économique, de santé, de sécurité, de conditions de travail et environnementale. Elle est également en charge de la gestion des activités sociales et culturelles (ASC) centralisées au niveau de l'entreprise.
CSSCT-C	4	Compte tenu de la variété des organisations, de la diversité des activités de l'entreprise et de la pluralité des enjeux de santé, sécurité et conditions de travail des différentes branches d'activité de La Poste, une CSSCT-C au niveau des 3 branches d'activité est mise en place (BSCC, BGP, BSF). Il est ainsi créé une CNSST-C par branche d'activité en vue de traiter les questions spécifiques présentées par la branche. En outre une quatrième CSSCT-C dite "transverse" est créée aux fins de connaître les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail communes à plusieurs ou à l'ensemble des branches et relative au Siège Groupe.
Commission des marchés	1	Cette commission des marchés centrale a vocation à formuler des propositions au CSE-C en vue de la détermination des critères retenus pour le choix des fournisseurs et prestataires ainsi que la procédure d'achat des fournitures, des services et des travaux pour les marchés du Comité.
Commission emploi, formation	1	Cette commission assiste le CSE-C à l'occasion de la consultation récurrente sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi au sens de l'article L.2312-17 du Code du travail sur les thèmes de l'emploi et de la formation professionnelle.
Commission égalité professionnelle et diversité	1	Cette commission assiste le CSE-C à l'occasion de la consultation récurrente sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi au sens de l'article L.2312-17 du Code du travail sur les thèmes de l'égalité professionnelle et de la diversité.
Commission environnement	1	Cette commission assiste le CSE-C dans l'analyse des conséquences environnementales des projets qui lui sont soumis dans le cadre de sa compétence consultative.
Commission économique	1	Cette commission assiste le CSE-C à l'occasion des consultations récurrentes sur les orientations stratégiques et leurs conséquences et la situation économique et financière.
Commission activités sociales, culturelles et logement	1	Cette commission assiste le CSE-C dans la gestion des activités sociales et culturelles relevant de sa compétence et les actions permettant de faciliter l'accès au logement et le développement durable.
Commission transverse branche	4	Compte tenu de la variété des organisations, de la diversité des activités de l'entreprise et de la pluralité des enjeux de chacune des branches d'activité de La Poste, une commission transverse de branche au niveau de chacune des trois branches d'activité est mise en place (BSCC, BGP, BSF). En outre, une quatrième commission à compétence transverse est créée aux fins de connaître les questions communes au moins à deux branches ou au périmètre de La Poste SA ou du Siège.

Total sur l'ensemble de tous les CSE-C : 14 commissions





LEXIQUE

CSA	⇒	Comité social et administratif (c'est le CSE du secteur public)
CSE-C	⇒	Comité social et économique central (au niveau de La Poste Maison Mère)
CSE-E	⇒	Comité social et économique établissement (32 en cible)
CSSCT	⇒	Commission santé sécurité et conditions de travail
DS - DSC	⇒	Délégué syndical - Délégué syndical central
DSC/A	⇒	Délégué syndical central adjoint
ETP	⇒	Equivalent temps plein
RP	⇒	Représentant du personnel (élu du CSE-E et CSE-C)
RPX	⇒	Représentant de proximité
RS	⇒	Représentant syndical

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER AUPRÈS DE LA CFE-CGC POUR LES ELECTIONS AU CSE ?

**Vous pouvez contacter votre représentant local ou nous
transmettre directement votre déclaration de candidature via le
document (DIC) en annexe.**



Retrouvez-nous !!!
cfecggroupelaposte.fr





ELECTIONS CSE (Comité Social Economique)

DU

au

2024

DECLARATION DE CANDIDATURE Et MANDAT AU DELEGUE DE LISTES

Je soussigné(e),

Mme / M.

.....
Prénom

.....
Nom

Grade ou Classification :

Numéro de Sécurité Sociale

Identifiant Poste :

Affectation (Etablissement) :

.....
Entité d'affectation (+ département géographique)

Fonction :

Déclare faire acte de candidature sur la liste de candidats présentée par
CFE-CGC Groupe La Poste
pour l'élection des représentants du personnel au :

NATURE ELECTION	NIVEAU ELECTION	LIBELLE de L'ETABLISSEMENT CSE	COLLEGE 1 : Employé, 2 : Maîtrise, Technicien 3 : Cadre
<input type="checkbox"/> CSE	<input type="checkbox"/> TITULAIRE CSE ETABLISSEMENT		
	<input type="checkbox"/> SUPPLEANT CSE ETABLISSEMENT		

➡ Je suis intéressé(e) pour être représentant de proximité (RPX)

Et j'atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction, déchéance ou incapacité de mes droits civiques.

En outre, je donne mandat à M. / Mme (*prénom(s)*), (*nom*), en qualité de
délégué de liste, ainsi qu'à M. / Mme (*prénom(s)*), (*nom*), en qualité de
délégué de liste suppléant ⁽¹⁾, pour représenter ma candidature dans les opérations électorales.

Fait à, le

Le (la) candidat(e)
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite *Lx et
Approuvé*)

Signature

(1) Le syndicat peut désigner un délégué de liste suppléant en remplacement du délégué de liste

NB : Le candidat doit s'assurer de remplir toutes les conditions d'éligibilité avant d'émettre sa déclaration de candidature.